 **PROGRAMME DE FORMATION**

 **Formation au CCPCT Taxi**

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les objectifs pédagogiques sont les suivant :

* Préparation aux épreuves des examens d'accès à la profession de conducteur de taxi.
* Être capable d’exercer le métier de conducteur de taxis.

## PUBLIC CONCERNÉ

-être titulaire du permis de conduire de la catégorie B dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire,

-être reconnu apte par un médecin agréé par la préfecture,

-être titulaire du diplôme PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) depuis moins de 2 ans,

-avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession.

## PRÉ-REQUIS

-être titulaire du permis de conduire de la catégorie B dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire,

-être reconnu apte par un médecin agréé par la préfecture,

-être titulaire du diplôme PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) depuis moins de 2 ans,

-avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession.

## DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D’ORGANISATION

DUREE : 315 heures. Date Admissibilité du soit 252 heures. Date Admission du soit 63 heures

## LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux « La libération », 2, rue Simone de Beauvoir, 42580 L’Etrat.

## CONTENU DE LA FORMATION

**ETUDE DE LA RÉGLEMENTATION NATIONALE DE LA PROFESSION**

**A. – Le taxi (conditions d’accès, règles d’exercice et régime de sanctions) :**

– la loi du 13 mars 1937 modifiée ;

– la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 modifiée ;

– le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 modifié ;

– le décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié.

**B. – Les activités complémentaires ou accessoires ouvertes aux taxis :**

– les différentes catégories de services de transport intérieur ;

– les autorités compétentes pour l’organisation des services réguliers ou à la demande ;

– le conventionnement des services réguliers ou à la demande ;

– le contrôle et les sanctions liées à l’exercice de la profession ;

– les obligations contractuelles et les conditions de validité des contrats de transport de

personnes;

– le transport de malades assis ;

– le transport de personnes à mobilité réduite.

**PREPARATION A L’ÉPREUVE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**A. – Dispositions du code de la route portant sur :**

– le permis de conduire ;

– le comportement du conducteur ;

– l’usage des voies ;

– le véhicule ;

– les dispositions particulières aux taxis ;

– les sanctions.

**B. – Conduite à tenir en cas d’accident :**

– l’attitude du conducteur ;

– l’intervention des services spécialisés ;

– la rédaction du constat amiable d’accident.

**PROGRAMME DE L’EPREUVE DE FRANÇAIS**

Préparation à l’analyse de texte en vue de répondre à des questions portant sur la compréhension d'un texte de quinze à vingt lignes en lien notamment avec le thème des transports.
Elle est composée de trois questions à réponses courtes, notées sur deux points et de sept questions à choix multiples notées sur deux points.
Un point est retiré lorsque le candidat a commis plus de cinq fautes d'orthographe dans la totalité de ses réponses aux questions à réponse courtes

**PROGRAMME DE L’ÉPREUVE DE GESTION**

**A. – Les formes juridiques de l’exploitation ou de l’activité :**

– les statuts de l’artisanat ;

– les sociétés ;

– le salariat ;

– la location.

**B. – Fiscalité :**

Régimes d’imposition et déclarations fiscales :

– sur les bénéfices ;

– sur les revenus (salaires et IS).

Taxe à la valeur ajoutée (TVA) :

– définition :

– TVA collectée ;

– TVA récupérable ;

– régularisation ;

– déclarations.

Rôle de l’expert-comptable et du centre de gestion agréé.

Autres taxes liées aux taxis.

**C. – La comptabilité :**

Connaissances de base permettant d’établir la recette journalière.

Définitions :

– qu’est-ce qu’un produit d’exploitation ?

– qu’est-ce qu’une charge ?

– qu’est-ce qu’un résultat ?

Obligations comptables :

– tenue de documents ;

– livre de recettes ;

– relevé des charges ;

– déclarations annuelles.

Rôle de l’expert-comptable et du centre de gestion agréé.

L’amortissement du véhicule.

Pièces comptables :

– factures ;

– quittances d’assurance ;

– carburant (détaxe) ;

– calcul des éléments de rémunération du salarié ;

– fiche de paie du salarié ;

– déclaration annuelle de revenus du salarié.

**D. – Les régimes sociaux des taxis :**

– définition du régime général (locataire, salarié) ;

– définition du régime social des indépendants ;

– cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...) ;

– qui verse la cotisation (cas de l’artisan, du locataire, du salarié...) ?

**E. – Environnement de l’entreprise :**

– savoir quelles sont les juridictions compétentes ;

– composition et rôle de la chambre des métiers et de la chambre de commerce ;

– statut et rôle des organisations professionnelles.

**PROGRAMME DE L’EPREUVE D’ANGLAIS**

Préparation afin d’améliorer la capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise, à un niveau équivalent au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Cette épreuve est composée de vingt questions à choix multiples notées sur un point

*Questionnaire à choix multiples*

*Analyse de texte*

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Salle de cours avec vidéo projecteur, support numérique.

## PROFIL DES FORMATEURS

## Formateur titulaire du CCPCT et du BEPECASER.

## MODALITÉS D’ÉVALUATION

Interrogation orale, QCM type examen

## MOYENS TECHNIQUES

Lors de cette formation, différents moyens techniques seront mis à disposition des élèves :

* Salle de cours
* Supports numériques et papiers.

## TARIF

Coût de la formation : Cf. site internet.

## DELAI D’ACCES

Les inscriptions doivent être réalisées soit directement sur le site internet [www.la-liberation.fr](http://www.la-liberation.fr), soit directement en agence sous enseigne de la Libération, au nombre de 11 sur la région stéphanoise et pourra commencer dès lors que l’ensemble des documents demandés sera rassemblé.

Inscription : Au retour de la convention signée. Délai entre l’inscription et l’entrée en formation : 1 à 12 semaines. Documents nécessaires à la demande d’inscription sur le site de la CMA (inscription pour l’examen sur le site))

## CONTACT

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez vous rendre sur le site [www.la-liberation.fr](http://www.la-liberation.fr), nous contacter au 04.77.32.12.62 ou vous rendre à l’adresse suivante : 27, avenue de la libération – 42 000 Saint-Etienne

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d’étudier ensemble les possibilités de suivre la formation (locaux, véhicules, visites médicale Préfécture)